9200-B **(PARTIE B)**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 9200-B

Autres Moyens d'Identification : Adhésif Époxy Structurel (Partie B) / Structural Epoxy Adhesive (Part B)

N° Pièces Connexes : 9200-25ML, 9200-50ML, 9200-1.7L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Durcisseur d'adhésive époxy à utiliser avec des résines

Usage contre-indiqué : Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎ +1-800-340-0772
FAX +1-800-340-0773
COURRIEL support@mgchemicals.com
WEB www.mgchemicals.com

MG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA

☎ +1-905-331-1396
FAX +1-905-331-2682
COURRIEL info@mgchemicals.com

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère		Catégorie	Mention	Symbole
Lésions Oculaires Graves		1	Danger	Corrosion
Toxicité Pour la Reproduction		2	Attention	Santé
Sensibilisation	Cutanée	1	Attention	Exclamation
Irritation	Cutanée	2	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H318 : Provoque de graves lésions des yeux
	H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H315 : Provoquer une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Symboles	**Mention de Danger**
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux ou du visage.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P405	Garder sous clef.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Suite de section sur la page suivante

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
sans objet	*sans objet*	*sans objet*	*sans objet*

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(Poids)
7727-43-7	sulfate de baryum	30%
68683-29-4	polymère ATBN	29%
68410-23-1	acides gras, insaturés en C18, dimères, produits de réaction avec les polyéthylène polyamines	28%
68082-29-1	tall oil / polyamides triéthylènetétramine	7%
112-24-3	triéthylènetétramine	2%
140-31-8	2-pipérazine-1-yléthylamine	2%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P310
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), douleur, brûlures*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P333 + P313, P363
Symptômes Immédiat	*rougeur, éruption cutanée (dermatite allergique de contact), irritation*
Intervention	Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

EN CAS D'INGESTION	P301 + P330 + P331, P310
Symptômes Immédiat	*irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement, brûlures au tube digestif*
Intervention	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	*toux, irritation des voies respiratoires, sensation de brûlure*
Symptômes Différés	*asthme, difficulté respiratoire*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils aux Médecins

En cas d'exposition lors d'un incendie aux produits de combustion d'oxydes d'azote (NOx) ou des vapeurs de triéthylènetétramine, les symptômes peuvent être différés. Pour des expositions importantes, la personne exposée devrait être maintenu sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas de feux : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.
Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Produit une fumée irritante de toxicité inconnue dans les incendies. L'inhalation de fumée toxique lors d'un incendie peut avoir des effets différés. La personne exposée peut devoir être placée sous surveillance pendant 48h. Toxique pour les milieux aquatiques : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2) et des oxydes d'azote (NOx)
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les fumées ou vapeurs.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Essuyer les résidus avec une serviette de papier et placer les serviettes sales dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les fumées ou vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux ou du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Garder sous clef.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays ou Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
sulfate de baryum	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	10 mg/m^3 15 mg/m^3 (Dust) 10 mg/m^3 10 mg/m^3 (Dust) 10 mg/m^3 10 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
triéthylènetétramine	ACGIH U.S.A. OSHA PEL U.S.A (WEEL) Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi Non établi 1 ppm Non établi Non établi 0.5 mg/m^3 (Skin) [a)] Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS[2] et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Peau (Skin)—peut être absorbé par la peau.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuel

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Suite de section sur la page suivante

Protection de la Peau	En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, néoprène ou d'autres gants chimiquement résistant. Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards et vapeurs, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. Si le produit est chauffé à des températures élevées ou le travailleur est allergique, envisager d'utiliser un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques ou avec source d'air indépendante. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	Pas disponible
Apparence	Ambre	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	Pas disponible
Odeur	Similaire à l'ammoniaque	**Pression de Vapeur @20 °C**	<0.001 kPa [<0.01 mmHg]
Seuil d'Odeur	Pas disponible	**Densité de Vapeur**	Pas disponible
pH	Pas disponible	**Densité Relative @25 °C**	1.25
Point de Fusion/ Point de Congélation	Pas disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Légèrement soluble
Point Initial d'Ébullition [a)]	Pas disponible	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Pas disponible
Point d'Éclair [a)]	>122 °C [>252 °F]	**Température d'Auto-inflammation**	Pas disponible
Taux d'Évaporation	Pas disponible	**Température de Décomposition**	Pas disponible
Inflammabilité	ininflammable	**Viscosité @40 °C**	>20.5 mm^2/s

a) Valeurs basées sur triéthylènetétramine

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Réagit de façon exothermique avec les cétones, les hydrocarbures halogénés, cyanures, nitriles et époxydes. Peut attaquer les métaux tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre et leurs alliages.
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, les sources d'ignition, les températures et les substances incompatibles.
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux Provoque de la rougeur, irritation sévère, de la douleur ou des lésions oculaires.

Peau Provoque de la rougeur, une irritation de la peau, et peut provoquer une dermatite allergique de contact. La triéthylènetétramine peut être absorbée par la peau, entraînant des effets toxiques.

Lorsqu'elles sont chauffées, les vapeurs chaudes de triéthylènetétramine peuvent également provoquer des démangeaisons du visage avec rougeur de la peau (érythème) et gonflement (œdème).

Inhalation Peut provoquer de la toux et une irritation respiratoire ou sensation de brûlure.

Ingestion Peut provoquer l'irritation, douleurs abdominales, nausée, vomissement brûlures du tube digestif (Voir aussi les symptômes d'inhalation.).

Chronique L'exposition répétée et à long terme à un durcisseur époxy non durci peut entraîner une sensibilisation de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
sulfate de baryum	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Rat	Pas disponible
polymère ATBN	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
résine polyamide	>5 000 mg/kg [a)]	>5 000 mg/kg [a)]	Pas disponible
tall oil / polyamides triéthylènetétramine	>5 000 mg/kg [a)]	>5 000 mg/kg [a)]	Pas disponible
triéthylènetétramine	2 500 mg/kg Rat	805 mg/kg Lapin	Pas disponible
2-pipérazine-1-yléthylamine	2 106 mg/kg Rat	866 mg/kg Lapin	Pas disponible

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS[2] et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

Suite de section sur la page suivante

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Triéthylènetétramine et 2-pipérazine-1-yléthylamine provoquent des irritations cutanées.
Lésions/irritation des yeux	Triéthylènetétramine et 2-pipérazine-1-yléthylamine provoquent des lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Les constituants d'époxy peuvent causer une sensibilisation de la peau selon des études animales.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP..
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il n'y a pas de composant de catégorie 1; et la viscosité cinématique du mélange est de >20.5 mm^2/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

Les résine polyamide (No. CAS 68410-23-1) et le tall oil / polyamides triéthylènetétramine (No. CAS 68082-29-1) ont été classés comme toxiques environnementaux chroniques de catégorie 2 (non facilement biodégradable, plage CL50 de 1 à 10 mg/L pour les poissons; CE0 bactérienne >10 et ≤100 mg/L).

Les ingrédients qui restent sont non classable par manque de donné, mais sont considérés comme étant de faible écotoxicité.

Écotoxicité Aiguë

Voir écotoxicité chronique

Écotoxicité Chronique

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraines des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Bioaccumulation

Pas disponible

Autres Effets

Pas disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

TMD : Tailles inférieures à 5 L *9200-25ML, 9200-50ML, 9200-1.7L* **NON RÉGLEMENTÉ** dans le TDG par la disposition particulière 99(2)	*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN3082 **Appellation Réglementaire** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (acides gras, insaturés en C18, dimères, produits de réaction avec les polyéthylène polyamines) **Classe :** 9 **Groupe d'Emballage** : III **Polluant Marin :** Oui
49 CFR : Tailles de 5 L ou moins **NON RÉGLEMENTÉ** dans 49 CFR Par l'exception 171.4 (c)(2)	

Disposition Particulière 99(2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.	
Tailles de 5 L ou moins *9200-25ML, 9200-50ML, 9200-1.7L* **NON RÉGLEMENTÉ** Sur le bordereau d'expédition, écrire : « Non réglementé selon la disposition particulière A197 ».	
Traduction non officielle de **Disposition Particulière A197 :** Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas assujettis à la présente Règlementation à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.	

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 5 L ou moins *9200-25ML, 9200-50ML, 9200-1.7L* **NON RÉGLEMENTÉ** selon 2.10.2.7.	
Traduction non officielle de **2.10.2.7** : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieure inférieur ou égal à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieur ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition du présent code à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.	

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de donné et l'étiquetage sont conforment aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	1
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

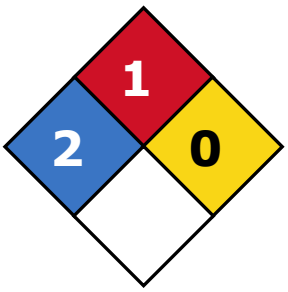

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de substances qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Suite de section sur la page suivante

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit ne contient pas de substances sur la liste « California Proposition 65 ».

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le Département des Affaires Réglementaires

Date de Révision 20 janvier 2022

Annule et Remplace 18 décembre 2020

Changement Effectué : Changement de formulation

Références

1) ACGIH *2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)

Questions Techniques

Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347–193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.